



LABEL DE QUALITÉ
pour les groupes de jeux



FSAJ

Fédération suisse 
des animatrices de groupes de jeux

LABEL DE QUALITÉ



Sommaire

1. Le but du «Label de qualité FSAJ»	5
2. Les fondamentaux	5
3. Le procédé et l'expertise	6
Les préparatifs et l'inscription	
Le dossier à remettre	
Examiner l'inscription et préparer l'audit	
L'audit / le post-audit	
L'expertise du groupe de jeux	
L'évaluation externe	
L'estimation de la planification des mesures et l'atteinte d'objectif	
La réaction orale	
La réaction par écrit	
4. Le label de qualité, les conditions et les coûts	8
Le label de qualité	
Les critères de bonne fin	
La durée, le maintien et le renouvellement	
Les recours	
Les coûts	
5. La communication du «Label de qualité FSAJ»	9
6. Les exigences des évaluateurs/rices	9
7. Le contact et les informations supplémentaires	9
8. L'appendice	10
Le processus	
Le système d'évaluation du «Label de qualité FSAJ»	

Mentions légales

Autorité responsable: Fédération suisse des animateurs/rices des groupes de jeux FSAJ
Développement: Marcel Fierz, Association QualiKita

Groupe fiscal

Eva Roth, Présidente FSAJ
Ruth Betschart, Vice-présidente FSAJ
Barbara Storr, Membre du directoire FSAJ

Conception: Kristijan Sessa / Anne Kathrin Klimkait, www.tuffi.allyou.net
Photos: Charlotte Fischer, www.lottefischer.de et photos mises à disposition





Label de qualité

pour les groupes de jeux

Sur la base des »Critères de qualité pour les groupes de jeux« de la FSAJ un groupe de jeux peut atteindre le «Label de qualité FSAJ». Le groupe de jeux se tient ensuite au label de qualité de la FSAJ créé en 2004. Par la suite, le but, le processus, ainsi que les conditions pour le label de qualité sont décrits.

1. Le but du «Label de qualité FSAJ»

La FSAJ a à cœur de soutenir le développement de la qualité des groupes de jeux et de leur offrir de présenter leur engagement. La FSAJ a conçu le «Label de qualité FSAJ» se basant sur les »Critères de qualité pour les groupes de jeux« formulés en 2017 par le FSAJ et le processus correspondant.

2. Les fondamentaux

La base du «Label de qualité FSAJ» sont les »Critères de qualité pour les groupes de jeux«, ainsi que ses explications et les instruments de travail comme l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

3. Le processus et l'expertise

La FSAJ offre un label de qualité qui éclaire les processus de qualité. Ce processus peut être atteint par un procédé correspondant contenant l'auto-évaluation et l'évaluation externe par des évaluateurs/rices.

1.

Les préparatifs et l'inscription Chaque groupe de jeux peut s'annoncer pour le «Label de qualité FSAJ». L'inscription exige les points suivants.

- Le groupe de jeux remplit les exigences légales tout comme les 6 critères de qualité mentionnés dans les »Critères de qualité pour les groupes de jeux«.
- Le groupe de jeux fait une auto-évaluation selon les »Explications des critères de qualité pour les groupes de jeux«.

2.

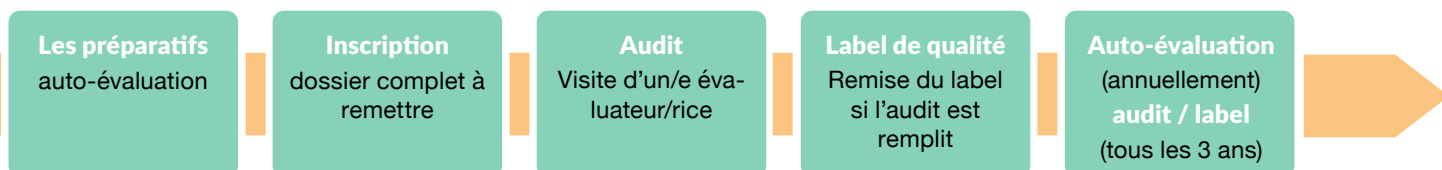
Le dossier à remettre Pour la demande du label, il faut compléter le formulaire d'inscription et joindre tous les justificatifs requis.

3.

Examiner l'inscription et préparer l'audit La FSAJ vérifie l'intégralité des documents envoyés, confirme le virement des frais d'inscription et attribue un/e évaluateur/rice au groupe de jeux. L'évaluateur/rice prendra ensuite contact avec le groupe de jeux, fixera un rendez-vous pour l'audit et sera la personne de référence pour le groupe de jeux jusqu'à terme du processus (rédiger un rapport).

4.

L'audit / le post-audit L'évaluation se fait en forme d'une visite du groupe de jeux suivie d'un colloque. Les animateurs/rices reçoivent ensuite une réaction orale et une par écrit dans les deux semaines à suivre. Un post-audit est aussi possible sans visite personnelle.



5.

L'expertise du groupe de jeux Les critères, les plus importants sont:

- L'auto-évaluation de l'animateur/rice du groupe de jeux à l'aide du formulaire d'évaluation de «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux
- L'évaluation externe par un/e évaluateur/rice à l'aide du formulaire d'évaluation «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux
- L'estimation de la planification des mesures et atteinte d'objectif à l'aide du formulaire d'évaluation de «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux et de la planification des mesures pour le développement de la qualité
- La réaction orale et celle par écrit par l'évaluateur/rice à l'aide de son rapport

L'auto-évaluation L'animateur/rice du groupe de jeux complète le formulaire d'évaluation «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux de la FSAJ

L'évaluation externe Dans le cadre de l'audit, l'évaluateur/rice fait une évaluation externe sur place à l'aide du formulaire d'évaluation «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux. Tous les critères de qualité y sont vérifiés.

L'estimation de la planification des mesures et l'atteinte d'objectif Se basant sur les résultats formulés sur le formulaire d'auto-évaluation par l'animateur/rice du groupe de jeux et de la planification des mesures correspondantes, l'évaluateur/rice juge

- si le groupe de jeux a formulé des mesures concernant le développement de la qualité dans les domaines importants
- si le calendrier prévu est justifié

- si les buts ont été atteints – seulement valable dans les cas de renouvellement du label de qualité

L'animateur/rice du groupe de jeux effectue la planification des mesures et l'estimation du développement de qualité en se basant sur les documents de la «Planification des mesures et estimation du développement de qualité pour les groupes de jeux». Ceci représente le principe fondamental de l'évaluation du développement de qualité par l'évaluateur/rice.

La réaction orale L'évaluateur/rice communique sa réaction de l'évaluation externe directement sur place le jour de l'audit à l'animateur/rice du groupe de jeux. Ces propos sont structurés selon les points suivants:

- La réaction concernant l'impression générale du groupe de jeux
- La comparaison de l'auto-évaluation à l'évaluation externe incluant la réaction des critères de qualité n'ayant pas été appréciés de la même manière
- La réaction de la planification des mesures et l'estimation de la gestion de qualité
- La déclaration si le label de qualité sera accordé par la FSAJ

La réaction par écrit Le rapport rédigé par l'évaluateur/rice représente le modèle de base (voir le rapport pour le label de qualité). Il est consultable par le groupe de jeux et la FSAJ. Le formulaire de l'évaluation externe fait partie intégrale du rapport final (voir le formulaire sur l'évaluation de la FSAJ).



4. Le label de qualité, les conditions et les coûts

1.

Le label de qualité En remplissant tous les critères mentionnés dans ce chapitre, le groupe de jeux peut porter le «Label de qualité de la FSAJ», accordé par la FSAJ.

2.

Les critères de bonne fin Afin d'accorder le «Label de qualité de la FSAJ», les critères suivants doivent être réunis:

- audit effectué sur place par un/e évaluateur/rice
- accomplissement moyen des critères de qualité avec 3 de 5 points attribués par l'évaluateur/rice
- évaluation moyenne avec 2 points au minimum pour chaque critère de qualité, attribués par l'évaluateur/rice
- une planification de mesures du groupe de jeux compréhensible pour l'évaluateur/rice
- comprendre les buts fixés à atteindre et l'estimation du développement de qualité, les deux formulés dans la planification des mesures en cas de renouvellement du label de qualité

Au cas où l'un des critères n'est pas réuni, il sera évalué à nouveau au plus tard 3 mois après l'audit (lors du post-audit). Si tous les critères sont réunis à ce moment-là, le label de qualité sera accordé.

Au cas où l'un des critères n'est pas réuni lors du post-audit ou deux ou plus lors de l'audit, le label ne sera pas accordé. Le groupe de jeu aura un délai d'attente de 12 mois pour une nouvelle inscription en cas d'intérêt subsistant.

3.

La durée, le maintien et le renouvellement Une fois le «Label de qualité FSAJ» accordé lors des jours de référence du 30 juin et du 31 décembre de chaque année, il a une validité de trois ans et

doit être renouvelé ensuite. Afin de maintenir le statut de qualité pendant ces trois ans, le groupe de jeux doit assurer le minimum requis de la qualité à tout temps. En plus, le groupe de jeux est obligé d'annoncer à la FSAJ chaque événement extraordinaire comme un changement de direction du groupe, des plaintes, un incident grave etc. dans les dix jours qui suivent. En cas contraire, la FSAJ peut retirer ou suspendre le label au groupe de jeux. Dans ce cas-là, le groupe de jeux sera obligé à suivre à nouveau le processus complet pour atteindre le label de qualité et sera informé à temps par la FSAJ.

4.

Les recours Au cas où un groupe de jeux n'est pas d'accord avec la notation, il a la possibilité de faire recours par écrit auprès du secrétariat de la FSAJ. Si un accord ne peut pas être trouvé, le directoire de la FSAJ peut être consulté et jugera sans appel.

5.

Les coûts Le groupe de jeux surviendra aux coûts du label de qualité. Les dépenses et les frais de l'évaluateur/rice et du secrétariat se composent comme suit:

- Les coûts de l'audit: CHF 950.- Les coûts sont échelonnés selon la fréquence, l'offre, le nombre de collaborateur du groupe de jeux (Frais d'inscription de CHF 100.- inclus)
- Les coûts du post-audit: CHF 150.-/h

Les coûts sont valables pour tous les groupes de jeux ayant ouvert entre 1 et 5 demi-jours et plus par semaine. Pour les groupes de jeux ayant ouvert un jour ou plus de 5 demi-jours, ils recevront une offre individuelle.

5. La communication du «Label de qualité FSAJ»

À partir du moment que le label est accordé à un groupe de jeux, ce dernier a le droit de le communiquer publiquement pendant les deux ans de validité et en respectant les directives. La FSAJ mentionne le label de ce groupe de jeux ayant la distinction sur son site.

6. Les exigences des évaluateurs/rices

La FSAJ peut instituer les évaluateurs/rices ayant les compétences nécessaires, la formation requise avec les examens réussis et les cours de perfectionnement annuels (voir la liste). Les évaluateurs/rices sont admis et indemnisés par la FSAJ.

Les compétences de l'évaluateur/rice

- Expériences professionnelles dans un groupe de jeux pendant 5 à 10 ans
- Formation auprès de la FSAJ en tant qu'animateur/rice de groupe de jeux ou une formation pédagogique apparentée
- La possibilité de faire 4 audits par année au minimum

Contenu et durée de la formation, ainsi que le perfectionnement annuel

- Formation de deux jours et un examen d'un jour dans le cadre d'un audit accompagné
- Un demi-jour par année de perfectionnement avec un échange d'expériences
- La formation comprend l'explication des différents instruments nécessaires pour accorder le label de qualité, ainsi qu'une introduction dans la technique de l'audit.

7. Le contact et des informations supplémentaires

Le secrétariat de la FSAJ est responsable de la réalisation du «Label de qualité FSAJ». Les groupes de jeux intéressés peuvent contacter la FSAJ. De plus amples informations concernant le «Label de qualité FSAJ» se trouvent dans le classeur des membres sur le site de la FSAJ www.sslv.ch



8. L'appendice

Le processus du «Label de qualité FSAJ»

1. Les préparatifs et l'inscription

Le «Label de qualité FSAJ» implique les points suivants:

- Le groupe de jeux remplit les exigences légales tout comme les cinq critères pédagogiques de qualité définis pour les groupes de jeux.
- Le groupe de jeux fait une auto-évaluation selon les «Explications des critères de qualité pour les groupes de jeux» (FSAJ du 2017).
- Le groupe de jeux envoie l'auto-évaluation, le concept pédagogique et paie les frais d'inscription.
- La FSAJ vérifie l'intégralité des documents envoyés, confirme le virement des frais d'inscription et attribue un/e évaluateur/riche au groupe de jeux. EvaluatorIn zu.

2. L'audit et la distinction

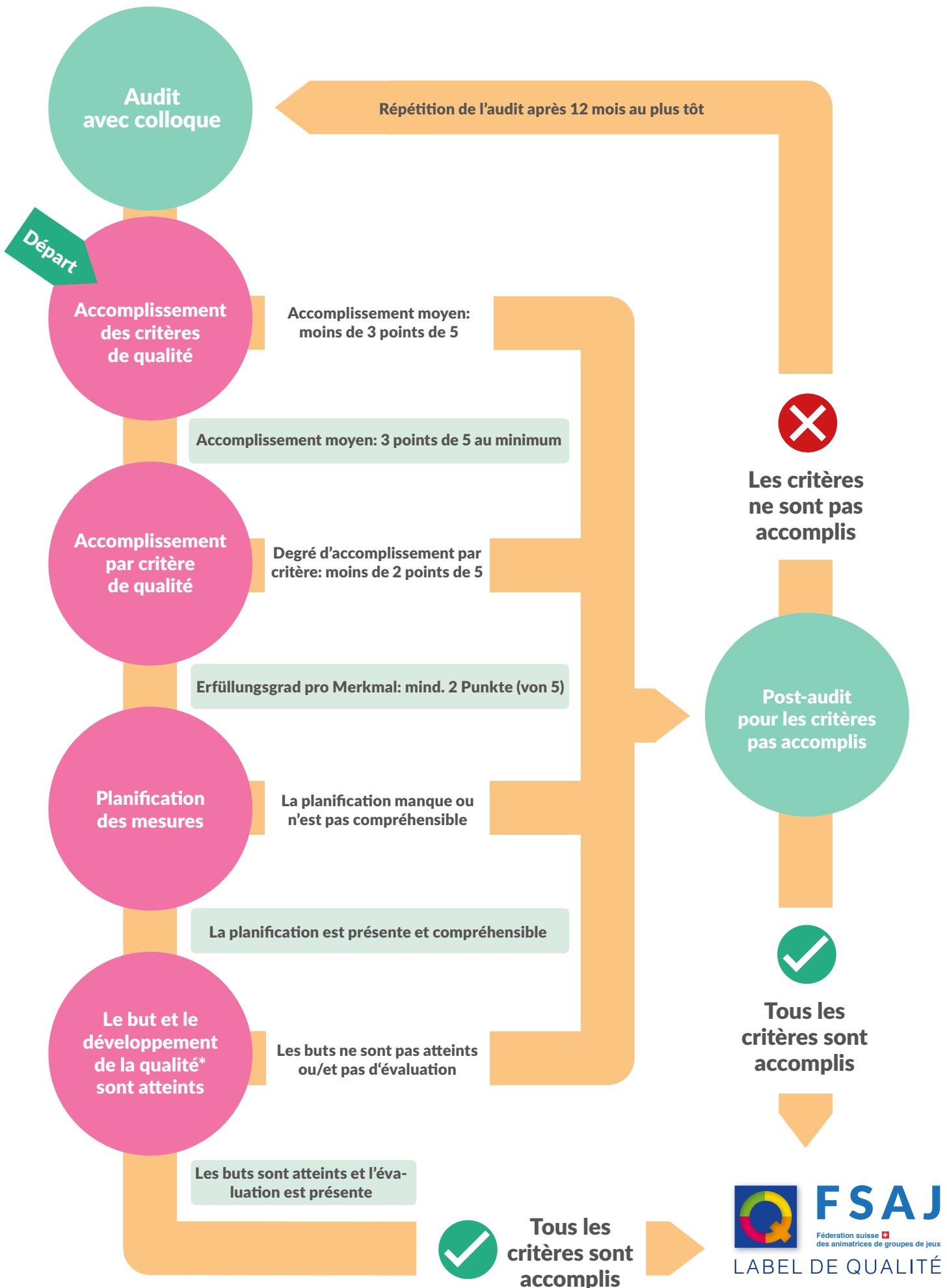
L'évaluateur/riche prend contact avec le groupe de jeux et fixe un rendez-vous pour l'audit.

- L'évaluation externe par un/e évaluateur/riche à l'aide du formulaire d'évaluation «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux
- L'estimation de la planification des mesures et atteinte d'objectif à l'aide du formulaire d'évaluation de «Contrôle de qualité» pour les groupes de jeux et de la planification des mesures pour le développement de la qualité
- La réaction orale et celle par écrit par l'évaluateur/riche à l'aide de son rapport
- Une fois le label de qualité accordé au groupe de jeux, il aura une validité de trois ans et devra être renouvelé ensuite.

3. Le maintien et le renouvellement

- Afin de maintenir le statut de qualité pendant ces trois ans, le groupe de jeux doit assurer le minimum requis de la qualité à tout temps.
- Afin de renouveler le label de qualité, le groupe de jeux est obligé à suivre à nouveau le processus complet et sera informé à temps par la FSAJ.

Le système d'évaluation du «Label de qualité FSAJ»



*seul en cas de certification répétée



© 2020 Fédération suisse des animateurs/rices des groupes de jeux FSAJ

Secrétariat FSAJ
Hofmeisterstr. 7, 3006 Bern
www.sslv.ch
info@sslv.ch